

Le projet pédagogique de l'école

Le projet global de l'Ecole de Musique se développe dans un système d'éducation ayant pour fondement :

«la Culture Musicale par la Pratique»

En s'appuyant sur les différents cours de Musique et grâce au décloisonnement ainsi qu'à la transversalité (activité d'ensemble musicaux), le cursus des études vise à amener les élèves à une véritable autonomie de musiciens.

La diversité des styles enseignés permet de découvrir les langages musicaux tels que :

- Musique Ancienne
- Musique Classique
- Musiques Jazz, Improvisées et Musiques Actuelles
- Musiques Traditionnelles...

Les différents cursus :

Cursus d'Eveil
Cursus du 1^{er} Cycle
Cursus du 2^{ème} Cycle
Cursus Ado
Cursus Adulte
Cursus Spécifiques

Il est possible pour un élève d'avoir un parcours hors cursus

Organisation des études

Tous les différents cursus sont soumis à un système d'évaluation continue.

a) Cursus d'Eveil

- Eveil Musical pour les enfants de 3 à 5 ans
- Eveil instrumental pour les enfants de 6 à 8 ans

b) Cursus du 1^{er} Cycle

Objectif

Ce Cycle a pour objectif de développer les motivations, la curiosité et l'expérimentation.

A partir de l'âge de 8 ans les enfants intègrent le 1^{er} Cycle. Une observation est mise en place par l'équipe pédagogique afin d'en évaluer la durée pour chacun des élèves.

Contenu du 1^{er} Cycle

- Un cours de Formation Musicale Instrumentale comportant la lecture de notes, la pratique instrumentale d'ensemble et la pratique chorale.
- Une pratique instrumentale individuelle installant les bases techniques.
- Une pratique d'ensemble basée sur diverses pratiques collectives au choix peut être envisagée.

c) Cursus du 2^{ème} Cycle

Objectif

Ce Cycle a pour objectif de guider l'élève vers l'affirmation de son autonomie et de ses choix personnels.

Contenu du 2^{ème} Cycle

- Un cours de Formation Musicale Instrumentale auquel est intégré la maîtrise des repères culturels
- Une pratique instrumentale individuelle et d'approfondissements liés aux projets. Possibilité de commencer un deuxième instrument.
- Une pratique collective
- Possibilité de participation à divers ensembles au choix.

L'ensemble de ces activités s'inscrit dans la démarche des projets établis chaque année par l'équipe pédagogique.

d) Cursus Ado

Un cursus spécifique s'adresse aux jeunes commençant l'apprentissage de la musique à partir de 13 ans. L'apprentissage s'effectue sur deux ou trois années et comprend :

- une pratique instrumentale hebdomadaire en cours individuel.
- une pratique collective hebdomadaire

A la fin de ces deux ou trois ans, l'apprenti musicien sera évalué pour un niveau « Fin de premier cycle », à la suite de quoi, selon ses résultats et ses motivations, il pourra choisir deux orientations :

- Le cursus diplômant du 2^{ème} Cycle
- Un cursus de pratique collective amateur non diplômant

e) Cursus Adulte

Les adultes sont :

- soit intégrés dans un cycle et donc soumis au règlement des études,
- soit hors cursus.

Les adultes de l'École de Musique ont à choisir entre le statut « Adulte cursus » ou « Adulte hors cursus ».

L'adulte cursus

L'adulte cursus est un élève qui suit le cursus de l'école (Formation Musicale Instrumentale, Instrument en cours individuel, Pratique Collective, Evaluation).

L'Adulte hors cursus

L'Adulte hors cursus est un élève qui suit des pratiques individuelles d'instruments et des pratiques collectives au choix. Son évaluation reste facultative et ses objectifs sont définis en accord avec les enseignants.

f) Cursus spécifiques

Ateliers ouverts

Un atelier ouvert aux handicapés physiques, 1heure 30 par semaine (travail en partenariat avec les centres médico-éducatif).

Préparation aux épreuves du Bac

Un cours collectif d' 1 heure 30 par semaine peut être dispensé à l'attention des élèves de terminales qui souhaitent travailler et approfondir les épreuves musicales du Baccalauréat

g) Evaluation

L'évaluation continue aboutit à l'acquisition de deux diplômes en fin de cursus :

- Le Certificat Musical de fin de 1^{er} Cycle
- Le Brevet Musical de fin de 2^{ème} Cycle

1. Introduction

L'Ecole de Musique a opté depuis plusieurs années pour l'évaluation formative.

L'évaluation formative a pour vocation de suivre le rythme de l'élève. Le professeur se doit, lui, d'être attentif et à l'écoute des difficultés de chacun dans un processus d'évaluation continue.

Ce type d'évaluation ne sanctionne pas une production ni un événement ponctuel.

2. Evaluation en cours de Cycle

Les évaluations doivent s'effectuer, pour l'essentiel en situation de pratique musicale et en contrôle continu. Elles sont formalisées en 2 temps dans l'année scolaire. Seules les acquisitions de vocabulaire, reconstitution de partition ou repiquage et analyse auditive se font à l'écrit en contrôle continu. L'EMIL se donne la possibilité d'organiser des décloisonnements ou des échanges entre les différents cours.

3. Unités d'évaluation (U.E)

Les Unités d'évaluation sont au nombre de 9: elles sont attribuées en contrôle continu dans toute la durée du cycle.

- 5 pour la Pratique Instrumentale
- 4 pour la Formation Culture Musicale

Pratique Instrumentale

- 1^{ère} U.E. Pratique individuelle et technique de l'instrument
- 2^{ème} U.E. Pratique d'ensemble
- 3^{ème} U.E. Déchiffrage individuel avec accompagnement
- 4^{ème} U.E. Préparation d'oeuvres de styles différents dans un temps donné
- 5^{ème} U.E. Improvisation, invention, créativité.

Formation Culture Musicale

- 6^{ème} U.E. Pratique vocale mélodie accompagnée
- 7^{ème} U.E. Pratique Collective Vocale et Instrumentale
- 8^{ème} U.E. Pratique instrumentale, avec improvisation
- 9^{ème} U.E. Analyse auditive, vocabulaire, reconstitution, repiquage.

4. Evaluation en fin de 1^{er} Cycle

Mise en place d'un concert de 1^{er} cycle avec la présence d'un jury interne. Le jury donne son avis (avis en cours d'acquisition ou avis réservé)

En Instrument

Le jury donne son avis sur la pratique individuelle et technique de l'instrument. (U.E 1 à 2 en cours d'acquisition)

En Formation Musicale

Le jury donne son avis sur les pratiques vocales (U.E 6 à 7).

Certificat Musical de fin de 1^{er} Cycle

Le Certificat Musical de fin de 1^{er} Cycle est délivré après concertation des enseignants. L'acquisition du Certificat Musical prouve l'autonomie de l'élève face aux diverses étapes d'apprentissage.

5. Evaluation en fin de 2^{ème} Cycle

Mise en place d'un concert fin de 2^{ème} Cycle avec la présence d'un jury externe. Le jury donne son avis (avis d'acquisition ou avis réservé)

En Instrument

Le jury donne son avis sur la pratique individuelle et technique de l'instrument (U.E. 1 et U.E. 5)

En Formation Musicale

Le jury interne donne son avis sur les pratiques des (U.E. 6 à 9).

Brevet Musical de fin de 2^{ème} Cycle

Le Brevet Musical de fin de 2^{ème} Cycle est délivré après acquisition de toutes les Unités d'Évaluation. L'acquisition du Brevet Musical prouve l'autonomie de l'élève face aux diverses étapes d'apprentissage.

XX

Charte de l'enseignement artistique et culturel Ministère de la Culture et de la Communication

Missions du directeur

Conformément au statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, le directeur est responsable de l'établissement et de son fonctionnement, que sa délégation soit d'ordre public ou privé.

- Il s'appuie sur une équipe de direction administrative, pédagogique et culturelle, dans laquelle les différentes spécialités artistiques sont représentées.
- Il conçoit, organise et s'assure de la mise en oeuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet.

En outre,

- il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves,
- il suscite la réflexion et l'innovation pédagogiques,
- il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation,
- il met en oeuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social, sur l'aire de rayonnement de son établissement,
- il participe à la concertation entre établissements d'enseignement, dans le cadre des réseaux d'écoles il assure, en tant que chef de service, la relation avec les élus et les autres services de la collectivité territoriale ;
- il détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement de tous les agents, notamment des enseignants.

Missions de l'équipe enseignante

A travers leur activité personnelle en tant qu'artistes, interprètes, créateurs, ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique. Ainsi les activités de créateur, de concertiste en soliste ou en musique de chambre, de chef d'orchestre ou de chœur, de danseur ou de chorégraphe, d'artiste dramatique ou de metteur en scène, de chercheur, de critique, de formateur, de membre de jury lié à l'enseignement ou à la diffusion, participent à l'équilibre artistique de l'enseignant et bénéficient, directement ou indirectement, à la structure pédagogique. Ces activités s'effectuent en accord avec le règlement intérieur de chaque établissement et dans le respect des règles de cumul d'emplois. Dans ce cadre, les enseignants :

- enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction ;
- participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseils de classe, auditions d'élèves, jurys internes) ;
- veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue ;
- participent à la définition et à la mise en oeuvre du projet de l'établissement ;
- participent à la recherche pédagogique et à sa mise en oeuvre ;
- participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en oeuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale ;
- tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.